

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° : 198.08.2025

OBJET : Consultation n°2025.007 – Travaux de reconstruction d'un local associatif et création de sanitaire public pour la Plaine des Sports à Osny

Marchés de travaux - Attributions des 3 lots

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

Considérant que la ville a lancé une consultation relative aux travaux de reconstruction d'un local associatif et création d'un sanitaire public pour la Plaine des Sports à Osny,

Considérant qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune à l'adresse suivante <http://www.achatpublic.com> le 29/04/2025, sur le BOAMP, avis n° 25-48476 publié le 29/04/2025,

Considérant que 9 plis ont été remis dans les délais pour la procédure relative aux travaux de reconstruction d'un local associatif et création de sanitaire public pour la Plaine des Sports à Osny,

Considérant que 4 offres ont été remises pour le lot 1 : Bâtiment industrialisé,

Considérant que 2 offres ont été remises pour le lot 2 : Terrassements, gros-œuvre et VRD,

Considérant que 3 offres ont remises pour le lot 3 : Sanitaire public,

Considérant qu'au terme de cette consultation et au vu du rapport final d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le lot 1 : Bâtiment industrialisé, à la société LES CONSTRUCTIONS DASSE, d'attribuer le lot 2 : Terrassements, gros-œuvre et VRD, à la société GENETIN et d'attribuer le lot 3 : Sanitaire public, à la société MPS TOILETTES AUTOMATIQUES,

DECIDE :

Article 1 :

Lot 1 : Bâtiment industrialisé

De conclure et de signer avec la société LES CONSTRUCTIONS DASSE sise 156 rue Cante Cigale à Castets (40260), représentée par Monsieur Pierre PIPO, un marché de travaux relatif au bâtiment industrialisé pour la reconstruction du local associatif et création d'un sanitaire public de la Plaine des Sports à Osny.

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 174 514,00 € HT.

Lot 2 : Terrassements, gros-œuvre et VRD

De conclure et de signer avec la société GENETIN sise 12 avenue Eugène Freyssinet à Frépillon (95470), représentée par Monsieur Marc GENETIN, un marché de travaux de terrassements, gros-œuvre et VRD

pour la reconstruction du local associatif et création d'un sanitaire public de la Plaine des Sports à Osny.

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 72 000,00 € HT.

Lot 3 : Sanitaire public

De conclure et de signer avec la société MPS TOILETTES AUTOMATIQUES ZAE du Mouta – CS 50014 à Josse (40230), représentée par Monsieur Stéphane BARREAU, un marché de travaux relatif au sanitaire public pour la reconstruction du local associatif et création d'un sanitaire public de la Plaine des Sports à Osny.

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 35 000,00 € HT.

Article 2 :

Lesdits marchés prendront effet à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations (période de préparation et travaux).

La durée prévisionnelle des prestations (période de préparation de chantier incluse) est estimée à 16 semaines, sans compter l'année de garantie de parfait achèvement applicables aux marchés de travaux et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés.

Article 3 :

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 et suivant de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 21/08/2025
Le Maire,



[Handwritten signature]
M. Jean-Michel LEVESQUE